

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

LUNDI 31 JANVIER 2022, à 18 heures 30

Affiché le 21 janvier 2022

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

*Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2021*

RESSOURCES HUMAINES

1 – Modification du tableau des emplois

MARCHES PUBLICS

2 - Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de services de nettoyage des vêtements de travail, coordonné par Limoges Métropole – Communauté Urbaine

3 - Convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité du Palais sur Vienne souhaitant procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

URBANISME PATRIMOINE TRAVAUX

4 - Cession foncière d'une partie de la parcelle section AK 0247

AMENAGEMENT

5 - Signature de la convention de raccordement entre Enedis et la Mairie du Palais-sur-Vienne pour le raccordement de l'EHPAD

GESTION

6 - Délégation permanente au Maire

INTERCOMMUNALITE

7 - Convention de mise à disposition des illustrations créées par Limoges Métropole pour la campagne de promotion du territoire « illustration des communes »